



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

---

## Préavis municipal 2/2017 au Conseil communal de Sullens

Mise en conformité des places de jeux de la grande salle et du quartier de Perroset, remplacement des jeux défectueux et installation de nouveaux jeux, réalisation d'un sol synthétique amortissant répondant aux normes de sécurité

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à la rénovation et à la mise en conformité des places de jeux ainsi que de leurs installations.

Les places de jeux contribuent à l'épanouissement des enfants et favorisent le développement de l'assurance et de la confiance en soi. Les jeux font partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et sont indispensables à leur développement harmonieux. Ils contribuent à former la personnalité. Pour beaucoup d'entre eux, l'aire de jeux est le seul endroit où ils peuvent assouvir leur besoin de mouvement, exercer les comportements sociaux et faire des expériences en toute sécurité.

Ces lieux de rencontres sont essentiels pour la vie villageoise et permettent de créer des liens entre les habitants de tous âges s'ils sont accueillants et bien entretenus. C'est aussi l'occasion pour les parents et grands-parents de se rencontrer et de faire connaissance.

Constat :

Nous avons actuellement deux places de jeux principales situées l'une dans le quartier Perroset datant de 1993 et l'autre à la grande salle.

Nous pouvons constater que nos places de jeux sont vieillissantes et montrent quelques défauts. De plus les revêtements du sol en gazon ne correspondent plus à la norme en vigueur en cas de chutes. Il devient donc nécessaire de les mettre en conformité afin de correspondre aux normes actuelles de sécurité et de les rendre plus attrayantes afin de donner aux familles et aux enfants l'envie d'en profiter.

## CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 5 avril 2017, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 2/2017
- entendu les rapports de la Commission des finances et la Commission technique
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

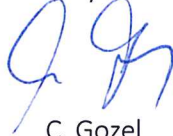
### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- de lui octroyer le crédit nécessaire de Fr. 126'700.-,
- d'accepter le financement proposé.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
C. Gozel



La Secrétaire :

  
A. Ramuz

Responsable du préavis : M. Roland Valet,

Commission des finances : Mme et MM. : Eric Dubauloz, Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan et Evelyne Edgar

Commission technique : Mmes et MM : Claire-Lise Bocion, Frank Dayen, Patrice Lüthi, David Pizzotti et Danielle Simons